

## **Compte rendu de réunion du Comité de Pilotage PEDT ARROS de NAY – le 14 06 2016**

Membres présents : Patrick MIDOT (1<sup>er</sup> adjoint) – Jean-Pierre CAUQUIL (4<sup>ème</sup> adjoint) – Adeline MRUGRALSKI (Conseillère municipale) – Marie Hélène BOURROUILH (Représentante de la commune de Bourdettes) - Elodie VEDRENNE (Responsable de l'accueil périscolaire) – Pascale DURAND (Directrice de l'école) - Marie-Claude MIDOT (Responsable de la bibliothèque municipale) – Lilou PETROIX (Représentant du club de football) – Patricia SPRENG (Représentant des parents d'élèves) et Gontran MARTINEAU (Représentant des parents d'élèves et remplaçant de Ludivine DALLE MOLLE).

Membres excusés : Gérard d'ARROS (Maire d'Arros de Nay) – Corinne BERENGUEL (Conseillère municipale) - Anne BIREMBAUX (DDCS) - Sébastien CARRERE (Conseiller municipal et Président de l'association des parents d'élèves) - Patricia CAUQUIL (Représentante de l'association chemin des arts) – Philippe LACROUTS (Maire de Bourdettes) – Jean-Michel VAINÉ (CAF)

### **Ordre du jour :**

1. Bilan des activités périscolaires pour l'année 2015 - 2016
2. Perspectives pour l'année 2016 - 2017
3. Présentation du Contrat Enfance Jeunesse

1. Bilan des activités périscolaires pour l'année 2015 - 2016

Elodie VEDRENNE, responsable de l'accueil périscolaire, présente ce bilan en distinguant les différents temps périscolaires (TAP – accueil de loisirs du mercredi). Elle fait un point sur les effectifs et rappelle les créneaux horaires de chaque temps.

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires après l'école le lundi, jeudi et vendredi, 85 élèves en moyenne y sont inscrits. Les intervenants extérieurs ont proposé les activités suivantes : activités manuelles (scrapbooking, couture, origami...) – Jeux de ballons – danse contemporaine – activité lecture (« sirop philo ») à la bibliothèque – éveil musical – atelier artistique – Yoga par le rire  
Les agents communaux ont proposé différentes activités : chant, activités manuelles, sportives... dans le cadre de projets.

Concernant l'accueil du mercredi, en moyenne 22 enfants l'ont fréquenté cette année. Il restait donc encore des places disponibles puisque la capacité est de 40 enfants (dont 20 enfants de moins de 6 ans maximum).

L'encadrement des enfants a été assuré par 4 personnes employées par la commune toutes qualifiées. L'an prochain, le nombre d'animateurs sera réduit à 3 afin de s'adapter à ces effectifs. L'équipe sera composée de deux permanents (Marie-Pierre Petroix et Elodie Vedrenne) et d'un contrat d'engagement éducatif.

Cette année le projet portait sur la découverte du monde ; ainsi durant chaque période de 6 semaines environ, les enfants ont « traversé » un continent à travers diverses activités culturelles.

## 2. Perspectives pour l'année 2016 - 2017

L'objectif est de compléter cette offre en proposant l'ouverture de l'accueil de loisirs en extrascolaire (pendant les vacances scolaires) à savoir la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps ainsi que trois semaines au mois de juillet.

Suite à un sondage réalisé auprès des parents d'élèves au mois de mars, le conseil municipal a décidé d'ouvrir cet accueil du 06 au 22 juillet 2016. Cette décision a occasionné une nouvelle organisation des emplois. Pour cette période, le conseil municipal a autorisé le recrutement de trois emplois dans le cadre de contrats d'engagement éducatif. Ce contrat peut être proposé à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs (la durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne peut excéder 80 jours par période de 12 mois consécutifs).

Le recrutement de trois personnes a été effectué par Elodie VEDRENNE en mai 2016. La réunion de préparation est programmée le 18 juin 2016 et permettra d'organiser l'accueil autour du projet d'animation « la forêt enchantée ». Plusieurs sorties sont prévues (accrobranche, ferme du bon'air, intercentre à Baudreix) dont certaines avec le centre de Montaut (mutualisation pour les transports afin de baisser les coûts et bien sûr faire connaissance).

La difficulté et le défi sont de transformer l'école en centre de loisirs !

## 3. Présentation du Contrat Enfance Jeunesse

Depuis l'élaboration du Projet éducatif territorial, la commune a bénéficié du soutien et des conseils de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) représentée par Mme BIREMBAUX, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représenté par M VAINÉ et de la Maison des communes pour ce qui concerne la gestion des emplois. Ces échanges ont permis d'aborder également la question du financement de la prestation ainsi offerte. C'est ainsi que nous avons décidé d'établir un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF des Pyrénées atlantiques.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un regroupement de communes. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les contrats « enfance et jeunesse » ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Ce contrat est signé pour 4 ans. La CAF demande à la commune d'établir un budget prévisionnel sur 4 ans qui intègre toutes les dépenses et les recettes inhérentes à l'accueil de loisirs. Si les conditions sont remplies, la CAF subventionne jusqu'à 55% (selon des critères bien définis) du reste à charge pour la commune pour le

fonctionnement de l'accueil de loisirs. C'est à cette condition que la commune peut envisager de poursuivre ce projet.

L'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 19h05.